



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 16 avril 2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 AVRIL 2013

Les actionnaires de Colas, réunis en Assemblée Générale Mixte le 16 avril 2013 sous la présidence d'Hervé Le Bouc, ont approuvé toutes les résolutions présentées, à l'exception de la 24^{ème} résolution (*Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital au profit des salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-138 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail*).

Rappel des chiffres clés 2012

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012 s'est élevé à 13 milliards d'euros, contre 12,4 milliards d'euros pour l'exercice 2011 (+ 5%). Le résultat net part du Groupe s'élève à 302 millions d'euros (336 millions d'euros en 2011), et le cash-flow libre consolidé¹ ressort à 407 millions d'euros en hausse de 80 millions d'euros (327 millions d'euros en 2011).

Le résultat net de Colas sociétaire s'établit à 253 millions d'euros contre 325 millions d'euros en 2011.

Maintien du dividende à un niveau élevé : 7,26 € par action

Un dividende de 7,26 euros par action, identique à celui de l'an passé et payable en numéraire, sera mis en paiement selon le calendrier suivant : date de détachement 24 avril 2013, date d'arrêté des positions 26 avril 2013 et date de paiement 29 avril 2013.

¹ Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de l'exercice, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements nets d'exploitation de l'exercice, hors achats d'actifs assimilables à de la croissance externe (29 millions d'euros en 2012, 13 millions d'euros en 2011).